

OFFRE TRANSITION ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

Objectifs de la Banque des Territoires

Apporter des solutions aux collectivités pour leur permettre de répondre aux objectifs de la loi EGALIM, en développant les circuits-courts de proximité et les filières locales de qualité, à travers l'accompagnement et le financement de :

- Projets Alimentaires de Territoires (PAT) ;
- Unités de transformation (légumeries, conserveries) ;
- Plateformes de logistique et de distribution ;
- Modes de production alternatifs et innovants (permaculture, aquaponie, etc.) ;
- Marchés d'Intérêts National (MIN) dans leur transformation vers un approvisionnement local ;
- Projets d'agriculture urbaine et de végétalisation des espaces urbains.

Modalités d'intervention

- Financement d'études de faisabilité amont, à la demande des collectivités (Service d'ingénierie Territoriale de la Banque des Territoires) ;
- Co-financement d'ingénierie de projet : études préalables à un investissement (structuration juridique, finalisation du modèle économique, business plan, etc.) ;
- Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres : dans la structure portant le projet (SAS, SCIC, Association, Coopérative ou SEM) pour financer l'exploitation et/ou l'immobilier.
 - Outils mobilisables : prise de participation en fonds propres, et/ou outils de quasi-fonds propres (titre participatif ou associatif, prêt subordonné à intérêt participatif, obligation convertible, etc.), pour répondre au mieux aux besoins financiers du projet ;
 - Modalités financières : ticket minimum de 200 K€ pour la Banque des Territoires, pour maximum 50% du besoin total de fonds propres et quasi-fonds propres. Horizon d'investissement (liquidité) : 7 à 10 ans.
- Prêt très long-terme (15-40 ans) : éventuellement mobilisable dans certaines conditions¹

Prérequis indispensables

- Projet de territoire, soutenu par les collectivités territoriales ;
- Modèle d'exploitation économiquement viable après maximum 4 ans d'exploitation ;
- Présence d'au moins un autre co-investisseur en fonds propres ou quasi-fonds propres ;
- Projets ayant un impact social, sociétal et environnemental maximal : emplois en insertion, circuits courts de proximité, produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, etc.

Points forts de la Banque des Territoires

- Capacité à structurer et accompagner des projets territoriaux multipartenaires ;
- Une offre intégrée : accompagnement, ingénierie et investissement ;
- Expertise et mise en lien avec des acteurs nationaux déjà financés (Terre de Liens, Cocagne).

Exemple de projet financé

AFSAME - Bourgogne Franche-Comté : Entreprise d'insertion et entreprise adaptée réalisant du maraîchage biologique qui a développé une légumerie, un atelier de conditionnement et une plateforme logistique tous produits, ouverts aux agriculteurs voisins. Une dynamique de type PAT se met progressivement en place autour de cet outil.

Contact

- Linda Reboux : Responsable pôle Transition Ecologique et Sociale des Territoires
linda.reboux@caissedesdepots.fr - 01 58 50 25 20
Pour plus d'informations : <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-alimentaire>

¹ Projets situés dans des villes Action Cœur de Ville ou en Quartiers Prioritaires Politique de la Ville notamment